

MON PROJET A UN ASPECT NUMÉRIQUE

ÉTAPE 1



Vérifier les conditions générales et d'utilisation des outils/logiciels numériques utilisés

- Je lis attentivement les conditions générales d'utilisation des logiciels et outils utilisés.
- Je m'assure que les données à caractère personnel des élèves ne seront pas utilisées à des fins commerciales.
- Je m'assure que des mesures de sécurité appropriées sont prévues par le fournisseur des logiciels et outils utilisés.

ÉTAPE 2

Privilégier les pseudos

Je privilégie l'utilisation de pseudonymes ou de comptes anonymes si l'identité de l'élève n'est pas nécessaire.



ÉTAPE 3



Privilégier les logiciels ou outils hébergés dans l'Union européenne

Je privilégie les logiciels et outils qui garantissent le stockage des données des élèves dans l'Union européenne.

Un enseignant peut-il ouvrir un compte nominatif pour ses élèves sur un service de messagerie, une plateforme dédiée au travail collaboratif ou de stockage et d'échange de documents développés par une entreprise privée ? Quelles sont les règles à respecter dans ce domaine ?

Problématiques abordées par ce casus :

- fondement juridique pour la réalisation d'un traitement,
- choix d'un sous-traitant,
- projet pédagogique numérique,
- mesures de sécurité,
- information des personnes concernées.

Dès lors qu'un enseignant ouvre un compte nominatif permettant ainsi d'identifier les élèves avec leurs nom et prénom, il met en œuvre un traitement de données à caractère personnel. L'utilisation de ces services entraîne d'ailleurs la collecte et le traitement d'autres données à caractère personnel, telles que des photos ou des productions scolaires.

Par conséquent, les considérations suivantes s'appliquent à ces traitements, à savoir :

- pouvoir justifier que le **traitement est nécessaire** à l'exécution d'une mission de service public ou **recueillir le consentement** des personnes concernées, avec toutes les réserves déjà rappelées précédemment,
- s'assurer que les **conditions générales d'utilisation** permettent de garder la maîtrise des données à caractère personnel collectées,
- s'assurer que le service ou la plateforme présente les **garanties suffisantes**, notamment en termes de **sécurité**. Le traitement fait par ailleurs l'objet des mêmes obligations d'inscription sur le registre des activités de traitement et des modalités d'information prévues aux articles 13 et 14 du RGPD.

Comment savoir si un outil est conforme au RGPD ?

Pour être conforme, un outil numérique doit vous demander votre consentement pour utiliser vos données et vous proposer de consulter les conditions d'utilisation.

Veillez à vérifier les points suivants dans les conditions d'utilisation :

- La création d'un compte est-elle nécessaire ?
- Si oui, quelles données vous sont demandées lors de l'inscription ?
- Quelles données sont récupérées avec les cookies ?
- À quelles fins la société ou la structure peut-elle utiliser ces données ?
- Est-ce que l'outil partage les données avec des tiers ?
- Les données sont-elles conservées au sein de l'Union européenne ?
- Avez-vous le droit d'accéder à ces données, de les rectifier et de vous opposer à leur utilisation ?

Quelles bonnes pratiques adopter ?

Le principal problème est que les élèves peuvent se sentir obligés de créer un compte sur l'outil proposé par leur professeur. Il faut bien les sensibiliser à l'importance du consentement concernant l'utilisation de leurs données. Vous pouvez également choisir des outils qui n'obligent pas les élèves à créer un compte pour accéder aux ressources.